

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 6 octobre 1951.

N° 2574/Huiss.

TRANSMIS copie pour information à Monsieur l'Huissier  
BODART J.J.J. à USUMBURA.

OBJET:

L'Huissier, Ch.LEES,

Aide aux familles  
des Colons c/LEIS R.



Monsieur l'Huissier,

Je viens d'être avisé par Monsieur Bodart J., huissier  
à Usumbura, que le chèque remis par Monsieur LEIS pour le paiement de sa  
dette dans l'affaire émarginée, n'était pas ~~pro~~provisionné.

Ne serait-ce pas possible d'obtenir une nouvelle  
ordonnance de vente afin de provoquer le paiement de la somme litigieuse.

L'Huissier, Ch.LEES,

A Monsieur l'Huissier auprès du Tribunal  
de Première Instance

à

ELISABETHVILLE.  
-----